



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives

Déclaration présentée par Altrusa International, l'Armenian International Women's Association, l'Unité mondiale des femmes rurales, la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, l'Association internationale de femmes à la radio et à la télévision, la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, la Fédération internationale des centres sociaux et communautaires, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, la Fédération internationale des femmes juristes, la Fédération internationale des femmes des carrières juridiques, la National Association of Negro Business and Professional Women's Clubs, Inc., le National Council of Women of the United States, la Pan-Pacific & South East Asia Women's Association, Soroptimist International, Trickle-Up Program, Inc., l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, le Comité des États-Unis pour l'UNIFEM, le Virginia Gildersleeve International Fund, la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, l'Union mondiale pour le judaïsme libéral, l'Union chrétienne de jeunes gens et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

* E/CN.6/2011/1.



Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

Déclaration

Nous, organisations non gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et membres du Comité UNIFEM des ONG, nous associons aux femmes du monde entier pour féliciter la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, ONU Femmes, fusion de quatre entités des Nations Unies, la Division de la promotion de la femme (DAW), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme (OSAGI) et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Elle coordonnera les efforts plus efficaces et mieux dotés en ressources des Nations Unies pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. ONU Femmes est une illustration remarquable de la réforme des Nations Unies, qui vise à renforcer l'efficacité, la communication et l'apprentissage au sein du système des Nations Unies.

Le Comité UNIFEM des ONG se réjouit de la nomination par le Secrétaire général Ban Ki-moon de Michelle Bachelet, ancienne Présidente du Chili, à la tête d'ONU Femmes. En sa qualité de Secrétaire générale adjointe, elle devient membre de tous les organes de décision de haut niveau des Nations Unies, reconnaissant que les Nations Unies doivent attacher autant d'importance à l'égalité des sexes qu'aux autres priorités du développement. Le fait d'accorder une plus grande priorité à la condition des femmes et des filles dans les travaux des Nations Unies doit également inciter les gouvernements nationaux à porter l'égalité des sexes à un rang plus élevé.

ONU Femmes s'articule autour de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), de la résolution n° 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et de l'engagement de mettre fin aux violences à l'encontre des femmes et des filles, le tout étant au cœur du travail de l'UNIFEM.

L'UNIFEM apporte aux efforts intenses d'ONU Femmes ses 35 années d'assistance financière et technique à des programmes et stratégies innovants qui favorisent l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes, et notamment aux engagements existants au niveau national. Dans 98 pays, l'UNIFEM a soutenu les lois et politiques visant à améliorer les droits, à instituer une budgétisation favorisant l'égalité des sexes afin d'allouer davantage de ressources au profit des femmes et des filles et à s'assurer que ces ressources sont suffisantes pour avoir un impact sur les besoins auxquels elles étaient destinées. Par exemple, en 2009, l'UNIFEM a soutenu le Women's Legislative Agenda en Bolivie, une initiative de plus de 800 femmes issues de syndicats et d'organisations de femmes visant à promouvoir l'adoption de réformes juridiques fondamentales sur la promotion de l'égalité des sexes. Ses actions incluaient la quantification des travaux ménagers

réalisés par les femmes afin que ces travaux soient comptabilisés comme actif par le Budget national.

L'UNIFEM s'engage depuis longtemps en faveur de l'accès et de la participation des femmes et des filles à l'éducation et à la formation, l'un des thèmes de cette cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme. Le rapport annuel 2009-2010 de l'UNIFEM met en avant un projet pilote de l'Initiative axée sur les résultats, un partenariat composé de six pays de l'UNIFEM, de la Banque mondiale et du Centre international de recherche sur les femmes, qui propose une formation professionnelle intensive aux femmes désireuses de sortir de la pauvreté en créant une petite entreprise. Grâce à l'amélioration des plans d'affaires et des réseaux de distribution, les ventes ont augmenté de 50 % et les participants déposent des demandes de prêt bancaire et de bourse pour poursuivre leur formation. Les femmes plaident également auprès des gouvernements locaux pour de meilleures conditions de vie et de travail. Leur place élevée au sein de la famille a également engendré une baisse des violences domestiques.

La mission de l'UNIFEM qui consiste à renforcer la sécurité économique et les droits des femmes est particulièrement en rapport avec les discussions de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme sur le travail décent. Les femmes sont plus susceptibles d'avoir un emploi précaire et peu payé ainsi qu'une protection sociale ou des droits limités. Leur instabilité a été aggravée par la crise économique mondiale. L'Organisation internationale du travail estime à 18,7 millions le nombre de femmes ayant perdu leur emploi, la plupart d'entre elles étant des travailleuses migrantes vivant dans le sud et le sud-est de l'Asie. Pour protéger leur sécurité économique, sociale et physique, l'UNIFEM a mis en place au Cambodge des « cartes de stars » comportant des photos d'acteurs et de chanteurs célèbres et des numéros d'urgence au verso. De plus, l'UNIFEM, l'OIT et l'Organisation internationale pour les migrations ont plaidé auprès du Ministère du travail en faveur d'un contrat de travail à l'étranger normalisé, qui garantit une couverture de santé et des conditions de travail sûres. En Jordanie, destination de nombreuses migrantes asiatiques, un plaidoyer conjoint de l'UNIFEM, du Centre national des droits de l'homme et d'autres partenaires a conduit à l'adoption de deux arrêtés sur les travailleurs migrants en 2009. Ils garantissent des droits fondamentaux comme le droit à être nourri, à disposer d'une chambre éclairée et à appeler gratuitement sa famille tous les mois. Les agences de recrutement sont mandatées pour souscrire une assurance bancaire en cas de non-respect de ces arrêtés.

Dans le cadre d'un autre programme de l'Initiative axée sur les résultats, les sociétés égyptiennes répondent aux besoins d'un nombre croissant de femmes égyptiennes actives en utilisant un Modèle pour l'égalité des sexes visant à renforcer leurs politiques et pratiques en la matière. Ce modèle fournit des conseils pour remédier à des problèmes tels que les inégalités salariales, le harcèlement sexuel, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale et l'absence de promotion. Ses partenaires sont le Gouvernement égyptien, notamment le Ministère des investissements, le Ministère de la main-d'œuvre et de la migration, ainsi que le Conseil national des femmes. La pierre angulaire de ce modèle est un programme de certification volontaire prévoyant des normes minima pour le recrutement, la formation et la promotion des femmes.

Sur le plan international, en 2010, l'UNIFEM a lancé, en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies, les « Women's Empowerment Principles: Equality Means Business », qui proposent aux entreprises et au secteur privé sept stratégies d'autonomisation des femmes sur leur lieu de travail, sur le marché et au sein de la communauté.

Les recherches et l'expérience de l'UNIFEM sur l'emploi des femmes dans l'économie clandestine seront inestimables car ONU Femmes continue de combattre les inégalités entre les sexes qui sont profondément ancrées dans toutes les sociétés. Bien que la collecte de données ventilées par sexe ait besoin d'être améliorée, on sait qu'une part importante des femmes travaillant dans l'économie souterraine vit dans le sud de l'Asie, en Afrique du nord et en Asie occidentale. Souvent, ces femmes et ces filles ne bénéficient d'aucune sécurité économique ni d'aucune couverture de santé et sont vulnérables à la violence. En 2009, dans les îles mélanésiennes, l'UNIFEM a travaillé en partenariat avec des femmes vendeuses, qui sont souvent le seul soutien de famille, pour réaliser une analyse par sexe des conditions de travail sur plus de cinquante marchés. Il en résulte une série d'interventions pilotes destinées à rendre les fonctionnaires et la gestion du marché plus responsables et plus soucieux de la place des femmes. Il convient également d'accorder davantage d'attention aux filles et aux femmes qui continuent d'exercer des responsabilités disproportionnées (des soins, par exemple) sans être rémunérées, ce qui les empêche de participer pleinement à l'éducation, au marché du travail ou à la vie publique.

L'UNIFEM a préconisé que les femmes soient au centre des investissements et politiques de protection sociale. En 2009, l'UNIFEM, l'UNICEF et la Banque mondiale ont réalisé dans cinq pays des évaluations sur les filets de sécurité sociale amis des enfants. Leurs conclusions ont permis d'identifier les ajustements politiques nécessaires pour créer un filet de sécurité sociale plus ciblé, plus efficace et plus équitable, en donnant notamment la priorité aux femmes chefs de famille.

Le thème d'examen de la Commission de la condition de la femme de cette année – l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des filles – a été abordé aux niveaux local et national par de nombreux bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, géré par l'UNIFEM depuis 1997. Ce Fonds d'affectation soutient l'application des lois, politiques et actions nationales existantes de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il a distribué 50 millions de dollars à 304 initiatives dans 121 pays et territoires. Le Comité UNIFEM des ONG soutient le développement de la portée et de l'efficacité du Fonds d'affectation comme recommandé par le nouveau Président d'ONU Femmes.

Le Comité UNIFEM des ONG rappelle le « rôle de pionnier » de l'UNIFEM dans la participation active de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, au développement de ses programmes et politiques et espère vivement un même partenariat productif avec ONU Femmes.

Dans son rapport du 11 octobre 2010 destiné à la Troisième commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général adjoint Michelle Bachelet a souligné qu'au regard de la revue annuelle des activités de l'UNIFEM, le besoin d'appui des Nations Unies en matière d'égalité des sexes dépassait ses capacités. Alors qu'ONU Femmes sera opérationnel en 2011, le Comité UNIFEM des ONG encourage les États membres à accompagner leur soutien politique à

l'égard d'ONU Femmes des ressources financières requises pour mieux répondre à l'engagement à long terme des Nations Unies en faveur des droits des femmes, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles.

Altrusa International

Armenian International Women's Association

Union mondiale des femmes rurales

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur

Association internationale de femmes à la radio et à la télévision

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales

Fédération internationale des centres sociaux et communautaires

Fédération internationale des femmes diplômées des universités

Fédération internationale des femmes juristes

Fédération internationale des femmes des carrières juridiques

National Association of Negro Business and Professional Women's Clubs, Inc.

National Council of Women of the United States

Pan-Pacific & South East Asia Women's Association

Soroptimist International

Trickle-Up Program, Inc.

Association des États-Unis pour les Nations Unies

Comité des États-Unis pour l'UNIFEM

Virginia Gildersleeve International Fund

Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes

Union mondiale pour le judaïsme libéral

Union chrétienne de jeunes gens

Zonta International
